

Objet : Adhésion au pôle numérique de la Drôme – Année 2014

Le Président expose :

- Vu la délibération n° 2011-03-04 du Comité Syndical du 18 février 2011 ;
- Vu la délibération n° 2013-02-02 du Bureau Syndical du 13 mars 2013 ;

Depuis 2012, le Pôle numérique est partenaire du Syndicat Mixte des Baronnies Provençales pour le développement d'expérimentations de nouveaux usages numériques sur le périmètre du futur Parc naturel régional.

Au titre de l'année 2014, ce partenariat porte principalement sur le développement du site « Agrilocal.fr » en lien avec l'opération Circuits Courts en Baronnies Provençales, portée par le Syndicat Mixte et l'association « Circuits Courts Baronnies Provençales ».

Le Président propose donc l'adhésion du SMBP au Pôle Numérique de la Drôme, au titre de l'année 2014 pour un montant de cotisation de 1 000 €.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau :

- **Approuve** la proposition du Président.
- **Décide** d'adhérer au pôle numérique de la Drôme au titre de l'année 2014
- **Autorise** le Président à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

Le Président
Hervé RASCLARD